

Aide à la Complémentaire Santé 2023

Critères d'Eligibilité

ETRE SALARIE ACTIF - RETRAITE OU PENSIONNE DU NOTARIAT

- ⇒ Être affilié à la CRPCEN
- ⇒ Demandeur d'emploi du notariat (- 1 an à compter de la date de la demande)
- ⇒ Avoir 2 ans de présence dans le notariat du 01/01/2021 au 31/12/2022 (Excepté les périodes de : longue maladie, congé maternité, chômage)
- ⇒ Pour les retraités percevoir de la CRPCEN une retraite représentant au moins 51% des revenus du foyer, et avoir terminé sa carrière dans le notariat.

- ⇒ Les dossiers envoyés directement par le salarié au Conseil Supérieur du Notariat siégeant en Comité Mixte ne seront pas examinés
- ⇒ Tout dossier incomplet sera rejeté

Critères d'Attribution

Adhérer à une Complémentaire Santé autre que l'APGIS ou la MCEN

- ⇒ La participation due à l'affilié sur les contrats APGIS ou MCEN est payée directement à l'organisme APGIS ou MCEN par le Conseil Supérieur du Notariat siégeant en Comité Mixte.
- ⇒ Le salarié ou retraité qui est couvert personnellement par une autre mutuelle santé, peut obtenir le remboursement d'une fraction de sa cotisation.
- ⇒ Lorsque deux conjoints ou partenaires civils de solidarité adhèrent nominativement à une autre mutuelle que l'APGIS et la MCEN, **seul celui qui est actif, retraité ou pensionné du Notariat** est pris en compte.
- ⇒ Le salarié ou retraité qui est couvert par la complémentaire santé du conjoint ou concubin MAIS avec une cotisation supplémentaire **apparaissant d'une manière détaillée pour chacun**, peut obtenir le remboursement d'une fraction de sa cotisation.

Conditions pour bénéficier de l'Aide à la Complémentaire Santé

Modalités

Retourner avant le **16 octobre 2023** le dossier Aide à la Complémentaire Santé complété et accompagné **IMPÉRATIVEMENT** de l'ensemble des pièces à votre

- ⇒ Chambre Départementale ou Interdépartementale des Notaires siégeant en Comité Mixte,
- ⇒ ou à défaut, au Conseil Régional des Notaires siégeant en Comité Mixte.

Versement de la Complémentaire Santé

L'Aide à la Complémentaire Santé vous sera versée par votre Chambre Départementale ou Interdépartementale des Notaires siégeant en Comité Mixte, ou à défaut, au Conseil Régional des Notaires siégeant en Comité Mixte dès **décembre 2023 – janvier 2024**.

Aide à la Complémentaire Santé 2023

Demandeur

à compléter lisiblement

NOM
de naissance

NOM
d'usage

Prénom

Votre N° de CRPCEN

Excepté DOM-TOM

(n° à 6 chiffres sur VOTRE fiche de paie)

N° du dépt. de
votre Chambre ou
Conseil Régional

Nbre d'années
dans le
Notariat

Guadeloupe (971) Guyane-Martinique (972-973) Réunion (974)

Actif Demandeur d'emploi Retraité

PARTIE RESERVEE AU
Conseil Supérieur du Notariat siégeant en Comité Mixte

Actif (55 €) Retraité-Pensionné (161 €)

Accepté

Refusé

Motif

Date de la
Commission

2023

Dossier traité par

Signature

DOSSIER A RETOURNER AVANT LE

16 octobre 2023 complet et accompagné
IMPÉRATIVEMENT de l'ensemble des pièces à
votre Chambre Départementale ou Inter-
départementale des Notaires siégeant en Comité
Mixte, ou à défaut, au Conseil Régional des
Notaires siégeant en Comité Mixte.

- ➲ Les dossiers envoyés directement par le salarié au Conseil Supérieur du Notariat siégeant en Comité Mixte NE SERONT PAS EXAMINÉS
- ➲ L'Aide à la Complémentaire Santé vous sera versée par votre Chambre Départementale ou Interdépartementale des Notaires siégeant en Comité Mixte, ou à défaut, au Conseil Régional des Notaires siégeant en Comité Mixte dès décembre 2023 – janvier 2024
- ➲ Tout dossier incomplet sera rejeté

Dossier reçu

au Conseil Supérieur du Notariat
siégeant en Comité Mixte

Avis Conseil Régional ou Chambre

Conseil Régional des Notaires

Chambre Interdépartementale des Notaires

Chambre Départementale des Notaires

Pas de Comité Mixte

de :

Dossier reçu le

2023

Date de la
Commission
du Conseil Régional ou de la Chambre

2023

Dossier traité par

Avis Favorable Avis Défavorable

Motif

Signature
CACHET

Pièces à joindre impérativement à votre dossier

(à défaut votre dossier ne sera pas présenté en Commission et sera classé Sans-Suite)

Actif

1. Attestation de la carte vitale pour l'année 2023
2. Copie du certificat de travail employeur
3. Copie de votre carte d'affiliation à votre complémentaire santé pour l'année 2023
4. **Copie de l'attestation de votre complémentaire santé indiquant :**
 - ⇒ que vous êtes à jour dans les règlements pour l'année 2023
 - ⇒ **le montant de la PART payée par le demandeur doit y figurer**
pour le demandeur affilié seul : le montant de la cotisation annuelle pour 2023

Retraité - Pensionné

1. Attestation de la carte vitale pour l'année 2023
2. Copie de la déclaration fiscale 2022 de la CRPCEN
 - ⇒ Vous pouvez obtenir votre attestation fiscale de paiement en consultant le site <https://crpcen.fr>
4. Copie de votre carte d'affiliation à votre complémentaire santé pour l'année 2023
5. **Copie de l'attestation de votre complémentaire santé indiquant :**
 - ⇒ que vous êtes à jour dans les règlements pour l'année 2023
 - ⇒ **le montant de la PART payée par le demandeur doit y figurer**
pour le demandeur affilié seul : le montant de la cotisation annuelle pour 2023

à compléter lisiblement

Demandeur

Date de naissance

NOM de naissance

NOM d'usage

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Courriel

(Consulté régulièrement)

Votre numéro de CRPCEN

(Excepté DOM-TOM)

N° à 6 chiffres sur votre fiche de paie

Situation familiale 2023 du Demandeur

(Le dossier est traité selon la situation familiale de l'année en cours)

- | | |
|--------------------------------------|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Célibataire | <input type="checkbox"/> Séparé(e) |
| <input type="checkbox"/> Union libre | <input type="checkbox"/> Divorcé(e) |
| <input type="checkbox"/> Marié(e) | <input type="checkbox"/> Veuf(ve) |
| <input type="checkbox"/> Pacsé(e) | |

Conjoint – concubin

NOM

Prénom

Profession

Situation professionnelle 2023 du salarié ou retraité/pensionné du notariat

Actif

Demandeur d'emploi (- 1 an à compter de la date de la demande)

depuis le

Motif

En invalidité

date d'invalidité

Retraité

Date de la retraite

Régime de pension

CRPCEN Autre

Avez-vous terminé votre carrière dans le notariat ?

Oui Non

Chambre de rattachement

N ° du département

Date d'entrée dans le notariat

Date d'entrée

Etude actuelle (pour les actifs)

Dernière étude (pour les retraités)

Nombre d'année de présence ininterrompue dans l'étude

1 année 3 années

2 années 4 années et plus

Nom de l'étude

Adresse

Code postal

Ville

Numéro de téléphone professionnel

à compléter lisiblement

Organisme de Mutuelle Santé

Adresse du siège

Code postal

Ville

Nom(s) du(ou des) bénéficiaire(s)

Cotisation(s) annuelle(s)

Familiale

 €

⇒ dont cotisation de Madame

 €

⇒ dont cotisation de Monsieur

 €

Personne seule

 €

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur la présente demande et les pièces justificatives.

Fait à _____

le _____

Signature
du demandeur

Le Conseil Supérieur du Notariat siégeant en Comité Mixte dispose d'un traitement informatique pour la gestion des Œuvres Sociales de la profession notariale. A cette fin, il est amené à enregistrer des données vous concernant et à les transmettre aux membres de ses Commissions ainsi qu'àuprès de votre Chambre Départementale – Interdépartementale des Notaires siégeant en Comité Mixte ou à défaut au Conseil Régional des Notaires siégeant en Comité Mixte.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer vos droits d'accès, d'opposition et de rectification aux données vous concernant via le Correspondant à la Protection des Données désigné par le Conseil Supérieur du Notariat à cil-csn@notaires.fr. OBLIGATOIRE - Tous les champs doivent être renseignés en vue de valider votre demande.